



Arts Culture Patrimoine Occitanie
Association Loi 1901
223, chemin de Montauban
82700 SAINT-PORQUIER

6^{ème} SALON
Arts - Culture - Patrimoine
du **14 au 15 octobre 2023**

EXPOSITION MONTECH 82700
Salle des Fêtes Marcel Delbosc - Boulevard Lagal

FICHE TECHNIQUE ET DESCRIPTIVE – EXPOSITION

Nom et Prénom de l'artiste :

Adresse :

e.mail : **Tél.**.....

Description détaillée des œuvres exposées (5/6 maximum)

<u>technique/matériaux</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Titre</u>	<u>Valeur d'assurance</u>

Nombre total d'œuvres
.....€

Valeur globale d'assurance :

INSCRIPTION : Participation **30€** par artiste - chèque à l'ordre de ACPO au plus tard le **31 Août 2023**
Compris mise à disposition 1 table, 1 ou 2 chaises et 1 grille (2 faces) – accueil café, apéritif vernissages offerts
Grille supplémentaire participation 5€ - Publicité, flyers, affiches, marque-pages

Repas plateau forfait 15€ (compris pain, eau, vin et café)

www.acpo.info e.mail. francine.debiais@wanadoo.fr

Renseignements : Francine Tél. 06.08.63.16.84 – Fabienne 06.32.90.21.13



6^{ème} SALON
Arts - Culture - Patrimoine
14 au 15 octobre 2023

EXPOSITION MONTECH 82700
Salle des Fêtes Marcel Delbosc - Boulevard Lagal

Nom et prénom de l'artiste :

Adresse.....

e.mail :Tél.....

LISTE DU MATERIEL NECESSAIRE A L'EXPOSITION
AU PLUS TARD le 31 Août 2023

MATERIEL MIS A DISPOSITION : 1 Table – 2 chaises 1 Grille :(2mx1m) 2 faces
Grille supplémentaire participation 5€

N'oubliez pas de vous munir des crochets nécessaires à l'accrochage de vos œuvres

Repas dimanche midi à réserver : **15 €** (exposant/accompagnant/visiteurs)

<u>RECAPITULATIF</u>	
✓ Inscription.....	30 €
✓ Repas 15€ x	_____€
✓ TOTAL.....	_____€
Règlement par chèque à l'ordre de ACPO	

Les organisateurs accueilleront les exposants :

- **Samedi matin 11h accueil exposants** *INSTALLATION DES ŒUVRES* (café/viennoiserie *offerts*)
- **Ouverture PUBLIC 14h**
- Vernissage **samedi 17h30** suivi d'un apéritif (*offert par l'association*)
- **Dimanche 9h** accueil exposants (*café/viennoiserie offerts*)
- **Dimanche midi plateau repas** (compris pain, eau, vin et café) **15€**
- Dimanche fin de salon - verre de l'amitié avec les artistes
- Parking gratuit - **Buvette** participative tout au long du week-end



www.acpo.info e.mail. contact@acpo.fr

EXPOSITION MONTECH 82700

14 au 15 octobre 2023

6^{ème} SALON

Arts - Culture - Patrimoine

Salle des Fêtes Marcel Delbosc - Boulevard Lagal

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'exposition **ARTS CULTURE PATRIMOINE** à MONTECH, est un événement culturel ouvert à tous les Artistes professionnels ou non, les œuvres présentées doivent être conçues par l'artiste lui-même. La manifestation a lieu dans la salle des fêtes Marcel Delbosc, Boulevard Lagal à Montech.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION, ADMISSION, FRAIS DE PARTICIPATION

Le «Bulletin d'inscription» daté et signé devra parvenir à l'adresse du siège de l'Association – ACPO 223, chemin de Montauban – 82700 SAINT-PORQUIER **impérativement avant le 31 Août 2023** accompagné du règlement (frais d'inscription) et des pièces jointes (mentionnées sur le bulletin).

Les frais forfaitaires d'inscription à l'association : participation aux frais d'organisation et de communication, flyers, affiches, marque-pages, accueils café/viennoiserie, vernissage ; droit d'accrochage sont fixés à **30€** par exposant. Les chèques devront être libellés à l'ordre de ACPO. *En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.*

ARTICLE 3 :

ACCROCHAGE, DECROCHAGE-MISE EN PLACE DES ŒUVRES-RETRAIT DES ŒUVRES

Les œuvres seront installées **le samedi matin à partir de 11h** et seront décrochées **le dimanche après la fermeture au public** sous l'entière responsabilité des artistes.

Ne sont pas fournis les attaches sur toiles ni les crochets nécessaires à l'accrochage de vos œuvres

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Dans le cadre de cette exposition ACPO a souscrit une assurance.

Chaque œuvre exposée est à la charge et sous l'entière responsabilité des artistes.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VENTE

ACPO ne sera pas le diffuseur et ne recevra aucune redevance sur les ventes éventuelles d'œuvres. Les modalités de vente seront prises en charge par les artistes eux-mêmes qui s'acquitteront des charges inhérentes entrant dans le champ fiscal et social des arts graphiques et plastiques.

ARTICLE 6 : CENSURE

Les œuvres présentées devront respecter l'Article 9 du Code Civil et toute œuvre à caractère politique, diffamatoire, pornographique ou discriminatoire ne pourra être exposée.

ARTICLE 7 : DROIT D'IMAGE

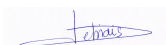
Les artistes autorisent ACPO à diffuser les photos de leurs œuvres dans tous les documents et autres supports de communication sur l'événement, si nécessaire.

ARTICLE 8 : CRISE SANITAIRE

Selon les annonces gouvernementales, les règles sanitaires devront être appliquées et respectées pour le bien de chacun.

Le seul fait d'exposer implique l'adhésion pleine et entière à toutes les clauses du présent règlement.

Fait à Saint-Porquier, le 31 mars 2023



La Présidente, *Francine Debiais*



Arts Culture Patrimoine Occitanie

Association Loi 1901 - 223, chemin de Montauban - 82700 SAINT-PORQUIER



www.acpo.info

e.mail. francine.debiais@wanadoo.fr

Tél. 06.08.63.16.84